

Arrêté N° MA-ART-2021-081

**OBJET : Arrêté de stationnement, 10 lotissement les Bissorts, Bauquay, commune déléguée de les Monts d'Aunay**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Madame Virginie RIVIERE visant à faire réserver des places de stationnement devant son domicile, 10 lotissement les Bissorts, Bauquay, commune déléguée de les Monts d'Aunay, le mercredi 9 juin 2021 pour une durée de 24h ;

## ARRÊTE

**Article 1** – Les places de stationnement sont réservées devant le 10 lotissement les Bissorts, Bauquay, commune déléguée de les Monts d'Aunay, le mercredi 9 juin 2021 pour une durée de 24h.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Virginie RIVIERE,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 08 juin 2021.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

